

The logo of the French Socialist Party (PS), consisting of the letters 'PS' in a bold, red, sans-serif font.

Paris, le 04 mai 2011

Communiqué

Marie-Pierre de la Gontrie

Secrétaire nationale aux libertés publiques et à la justice

Mobilisation des avocats : l'État doit être le garant de l'égalité devant la justice

Les avocats se mobilisent aujourd'hui pour demander des moyens adaptés aux nouvelles dispositions sur la garde à vue.

Avec un budget nettement insuffisant et des conditions qui empêchent un grand nombre de citoyens modestes d'y accéder, le système d'aide juridictionnelle ne garantit plus un égal accès à la justice. Il ne permet pas aux professionnels d'être rémunérés à hauteur du travail accompli.

Le gouvernement de Nicolas Sarkozy n'a pas su ou n'a pas voulu anticiper les conséquences de la présence de l'avocat en garde à vue alors que l'État doit être le garant de l'égalité devant la justice. Les justiciables sont les premiers victimes de cette inconséquence.

Le Parti socialiste s'engage à restaurer le service public de la justice : en lui donnant les moyens nécessaires à sa mission, en créant une véritable justice de proximité, en modernisant la justice, en revalorisant l'aide juridictionnelle pour garantir l'accès à la justice et en mettant en place les instruments nécessaires à un meilleur accompagnement des victimes.